

En direct du CSE du 28/11/2024

La prestation Agil'Cadres

En Bretagne : Une concentration de cadres sur les 2 métropoles Bretonnes et les bassins littoraux, soit 8 200 DE cadres répartis sur 19 portefeuilles actuellement.

Le Public : cadres et/ou jeunes diplômés BAC + 3 qui recherchent un poste de cadre et en capacité d'occuper le poste



- Demandeurs d'emploi à la recherche d'un **emploi cadre** ayant un **projet professionnel défini** et cohérent avec le marché du travail dans leur zone de mobilité, sans frein périphérique à l'emploi ou à l'utilisation du numérique.

165 000 accompagnements

Une prestation : sur 9 mois maximum avec des informations collectives sur 1 mois, des immersions facilitées, des forums, des Job-Dating sur 5 mois puis une phase de suivi de 3 mois

Le marché national : Les prestataires seront sollicités dans les mois à venir pour la mise en place du marché et un début de la prestation pour Mai, avec un objectif d'entrées de 165 000 DE au national.

La répartition des publics :



- Cadres seniors à partir de 45 ans avec une attention particulière aux cadres seniors de 55 ans et plus
- DELD
- Jeunes diplômés issus des QPV
- Cadres DBOE
- Bénéficiaires du RSA



- Demandeurs d'emploi à la recherche d'un **emploi cadre** nécessitant un accompagnement pour l'**élaboration de leur projet professionnel**
- Nécessitant un accompagnement pour lever leurs freins périphériques

Seul France Travail peut prescrire la prestation AGIL CADRE

Les DE Cadres seront répartis dans tous les portefeuilles et les agents en charge des portes-feuille Cadre seront redéployés sur d'autres modalités.

L'animation fonctionnelle sera maintenue dans un 1^{er} temps pour les collaborateurs et à terme les conseillers sur la modalité cadre devront évoluer vers la modalité intensive.



Analyse CFE CGC

La Loi Plein Emploi, qui s'impose à nous depuis les orientations définies par nos donneurs d'ordres, nous oblige à des choix de réallocation de nos ressources vers les portefeuilles de DE les plus éloignés de l'emploi comme les BRSA.

Nous avons bien compris que La loi vise à renforcer l'externalisation de nos missions

Et que nous allons vers une disparition des portefeuilles spécifiques cadre. Il nous restera toujours des portefeuilles spécifiques ... ceux financés par le FSE.

Point sur les données sociales



Analyse CFE-CGC

De manière globale, il y a une baisse du recours aux Heures Supplémentaires (- 180 H sur 12 mois), mais une disparité importante, avec toujours un volume aussi conséquent (68% de la mobilisation des H.Sup) pour les DAAFT, REA, RM et la GDD.

La récurrence de la mobilisation des heures supplémentaires pour les mêmes métiers, qui repose toujours sur les mêmes collaborateurs, ce qui nous interroge sur leur charge de travail et mentale induite.

Attention les heures supplémentaires ne sont que le sommet émergé de l'iceberg, on ne compte pas les heures écrêtées...

La Direction peut toujours compter sur sa ligne managériale pour en faire toujours plus, mais jusqu'à quand ?

Statistiques mensuelles du marché du Travail

Au cours du 3ème trimestre 2024, la Bretagne a enregistré une progression de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Pour la catégorie A, la hausse est de 0,4 % par rapport au trimestre précédent mais stable sur un an.

Sur les territoires, seul le Finistère connaît une augmentation significative dans la catégorie A (+1,6 %), tandis que les Côtes-d'Armor affichent une légère diminution (-0,4 %).

Sur un an, l'Ille-et-Vilaine est le seul département à enregistrer une progression notable (+1,7 %).

Enfin nous constatons que la part des demandeurs d'emploi de longue-durée (inscrits depuis + d'un an), s'élève à 44,8 %, soit une hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent.

Télétravail et Travail de Proximité

La direction a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour du CSE, alors que la campagne est terminée. Il ne peut être étudié, désormais, que des situations particulières.

La CFE-CGC reste à votre écoute pour toute interrogation.



EVENEMENTS FAMILIAUX ET AIDES ▾

8 dossiers secours exceptionnels ont été présentés : 7 adoptés et 1 rejeté

(le FSU-SNU est la seule OS à voter contre des dossiers secours)

Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant au 06 22 05 78 54 ou Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres

A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2